



RESULTAT DU VOTE  
Nombre de votants : 30  
Voix favorables : 30  
Voix défavorables :

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**Séance du 13/04/2021**

**DELIBERATION**  
**n° CA 2021 - 37**

*relative à la Campagne Contrats Doctoraux Handicap (CDH) 2021*

**Vu** le code de l'éducation, notamment son article L712-3 ;

**Vu** l'avis de la Commission de la Recherche en date du 22 mars 2021 ;

**Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Pour faire suite à l'avis favorable émis à ce sujet par la Commission de la recherche, réunie le 22 mars 2021, le conseil d'administration adopte la proposition de lancement d'une campagne d'attribution de contrats doctoraux pour des étudiants et étudiantes porteurs d'un handicap.

Cette campagne sera menée de façon concomitante à celle, idoine, lancée par le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation. Chaque année, l'université, sous réserve des crédits disponibles et de la recevabilité des candidatures, propose l'attribution d'un contrat doctoral fléché au titre du handicap financé sur ses ressources propres.

**Article 2**

La masse salariale relative à ces contrats sera imputée sur le Service Opérationnel 919 001 Masse salariale Etat.

**Le président du conseil d'administration,**



**Hugues KENFACK**

**ANNEXE**

## **Contrats doctoraux handicap - Campagne 2021**

La campagne relative à l'attribution de contrats doctoraux handicap, menée chaque année, est un axe fort de la politique menée par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation et des établissements d'enseignement supérieur, en partenariat avec les établissements d'enseignement supérieur.

Son objectif est de favoriser la poursuite d'études au niveau doctoral des étudiantes et étudiants en situation de handicap. Depuis 2011, elle a permis à 236 étudiants de poursuivre leurs études de doctorats, en finançant leurs 3 années d'études ainsi que les mois de prolongation nécessaires. Dans ce cadre, il est également demandé à l'établissement d'inscription de s'engager à financer des contrats doctoraux fléchés « handicap » sur ressources propres.

Le comité scientifique « Doctorat handicap » chargé de l'examen des candidatures 2021 pour l'attribution de contrats doctoraux ministériels ou de prolongations, est placé sous la responsabilité de Mme Caroline Ollivier-Yaniv. Les résultats seront transmis directement aux établissements à partir du lundi 28 juin 2021.

### **Calendrier 2021 des opérations d'instruction**

- **Mercredi 31 mars** (12 heures) : Ouverture de l'application SIREDO
- **Mercredi 12 mai** (12 heures) : Fermeture de l'application SIREDO
- **Judi 17 juin** : Réunion du Comité scientifique Doctorat Handicap
- **A partir du lundi 28 juin** : Transmission des résultats et demande de confirmation

\*

\*

\*